

Relations industrielles Industrial Relations



Les syndicats indépendants au Québec : un aperçu de leur situation, par François Delorme et Diane Veilleux, Coll. « Études et recherches », Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, Québec, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, 1980, 95 pp.

Gérard Dion

Volume 35, numéro 3, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/029103ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/029103ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dion, G. (1980). Compte rendu de [*Les syndicats indépendants au Québec : un aperçu de leur situation*, par François Delorme et Diane Veilleux, Coll. « Études et recherches », Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, Québec, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, 1980, 95 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 35(3), 598–599.
<https://doi.org/10.7202/029103ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1980

Cet article est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

aux considérations théoriques de la première partie. Elle en arrive à formuler des propositions qui confirment des réalités vécues en Amérique du Nord, comme par exemple, «le fait qu'en échange de la reconnaissance totale du fait syndical, les organisations de travailleurs se sont retrouvées liées par des engagements très contraignants en matière de paix sociale et de procédure de conciliation» (p. 256). Ou encore, «qu'une organisation devenue significative au niveau de la société globale tend à servir les intérêts de l'organisation comme telle (sa continuité et son expansion matérielle), au lieu de demeurer le moyen de réaliser les finalités pour lesquelles elle s'est créée» (p. 257).

L'étude de Thérèse Klein-Beaupain corrobore également certains résultats d'autres recherches, notamment celles réalisées en Grande-Bretagne par Clegg et Flanders, et qui révèlent que plus les règles de fond d'une convention collective sectorielle sont souples, plus les règles de procédures ont tendance à être développées et contraignantes.

L'auteur fait également des observations intéressantes, sur la distribution des tâches qui s'est opérée entre les quatre niveaux de négociations que l'on retrouve en Belgique, à savoir: le niveau inter-professionnel, le niveau professionnel (sectoriel), le niveau régional professionnel et le niveau de l'entreprise. Cependant, le lecteur nord-américain peut difficilement en saisir toute la pertinence étant donné la place prédominante occupée par la négociation d'entreprise sur ce continent.

Il ne fait aucun doute que le volume **Deux systèmes de relations industrielles en Belgique** constitue un apport important à la recherche en relations industrielles dans la mesure où la méthode comparative utilisée par l'auteur est l'une des plus valables pour expliquer le fonctionnement des systèmes de relations industrielles.

Jean BOIVIN

Université Laval

Les syndicats indépendants au Québec: un aperçu de leur situation, par François Delorme et Diane Veilleux, Coll. «Études et recherches», Centre de recherche et de statistiques sur le marché du travail, Québec, ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, 1980, 95 pp.

Il y a près de vingt ans, paraissait aux États-Unis une étude **America's Forgotten Labor Organization** (Princeton, 1962). L'auteur, Arthur B. Shostak, mettait en lumière l'importance, la nature, le rôle et le fonctionnement de ces groupements dont les journaux font rarement mention et qui n'ont pas non plus donné lieu à des recherches systématiques de la part des observateurs des problèmes de relations du travail. Nous avons alors fait une recension de cet ouvrage dans **Relations industrielles** (vol. 18, 1963, no 1).

Les syndicats indépendants du Québec: un aperçu de leur situation vient donc combler une lacune chez nous. C'est la première fois qu'un tel sujet y est abordé d'une façon systématique. L'étude est divisée en quatre chapitres: éléments de la problématique; l'identification des syndicats indépendants; quelques facettes de l'action syndicale menée par les syndicats indépendants et perspectives et avenues de recherches. Le tout est suivi d'une excellente bibliographie.

Deux problèmes majeurs se sont posés aux auteurs avant d'entreprendre leur inventaire et leur analyse. D'abord, celui de déterminer ce que l'on entend par syndicat indépendant et ensuite trouver les sources d'information pour les repérer.

La notion du syndicat indépendant est difficilement notion opérationnelle. Une chose est claire: un syndicat indépendant n'est pas nécessairement un syndicat jaune ou un syndicat dominé par l'employeur. Mais il est indépendant parce que non rattaché à une centrale syndicale. Cela repose la question à savoir ce que recouvre la notion de centrale syndicale. Nous reconnaissons que la définition que nous avons présentée dans notre **Dictionnaire canadien des relations du travail** mériterait d'être plus élaborée pour devenir à son tour opérationnelle. Le sens commun, la

prétention des organismes, l'opinion publique et la reconnaissance de l'État font qu'un groupement soit considéré comme centrale syndicale. Et les autres syndicats sont dits «indépendants». On notera qu'il y a là une part d'arbitraire et que, si l'on veut avancer, il faut, à un moment donné, se brancher. C'est ce qu'ont fait les auteurs. Ils ont considéré comme centrales au Québec six groupements: la CEQ, la CSC, la CSD, le CTC, la CSN et la FTQ. En prenant pour acquis qu'un syndicat est un organisme qui négocie pour ses membres auprès des employeurs salariés et conditions de travail, nous nous demandons pourquoi les auteurs n'ont pas inclut parmi les syndicats indépendants des groupes qui jouent un rôle aussi important que les diverses associations de médecins et de professionnels. Par exemple, la Fédération des médecins résidents et internes. Mais c'était leur droit d'établir leurs catégories et d'être ensuite cohérents.

Après avoir fait l'inventaire et la géographie des syndicats indépendants, en distinguant ceux dont le niveau d'organisation est canadien, québécois ou local, les auteurs ont comparé leur action à celle des syndicats appartenant à une centrale. Ils ont utilisé à cette fin des critères de mesure tels que le recours à la grève et l'utilisation de l'arbitrage des griefs. C'est là une information intéressante, mais nous avons toujours été très sceptique par rapport aux conclusions que l'on peut en tirer.

Enfin, les auteurs, sans y répondre se posent des questions très pertinentes. Des syndicats indépendants, il y en a ailleurs qu'au Québec. Mais pourquoi, au Québec, alors qu'existe déjà un pluralisme syndical sans précédent, des travailleurs syndiqués tiennent-ils à rester à l'écart des centrales? Pourquoi cette proportion est-elle plus grande qu'ailleurs et a-t-elle tendance à s'accroître? Pourquoi la CSN est-elle la centrale qui a perdu le plus grand nombre de membres au bénéfice des syndicats indépendants?

Les auteurs ont fait un déblocage extrêmement intéressant et indispensable sur le phénomène des syndicats indépendants au

Québec. Leur ouvrage, comme ils le souhaitent, pourra servir de base à de multiples études ultérieures et surtout amener les responsables syndicaux à réfléchir davantage sur la situation syndicale au Québec s'ils veulent être réalistes.

Gérard DION

Université Laval

Company Organization and Worker Participation, by Ian B. Knight, London, Office of Population Censuses and Surveys, HMSO, 1979, 158 pp.

Boards of Directors in British Industry, by Christopher Brookes, London, Department of Employment, Research Paper no. 7, 1979, 84 pp.

La question de la représentation des travailleurs sur les conseils d'administration n'est plus au centre des débats sur les relations industrielles en Grande-Bretagne. Le rapport du Comité Bullock sur la démocratie industrielle a été publié en janvier 1977. Après bien des tergiversations, le gouvernement travailliste publia un Livre Blanc sur le sujet en mai 1978. Depuis lors, rien de concret dans le secteur privé de l'économie. Suite à l'élection des Conservateurs, et considérant les sérieux problèmes rattachés à la structure industrielle de ce pays, cette forme spécifique de participation des travailleurs n'apparaît pas comme une préoccupation politique majeure, du moins à court terme.

Dans ces deux publications, les auteurs présentent et analysent les données recueillies par le biais d'une enquête réalisée pour le Department of Employment en 1976. Dans le rapport intitulé **Company Organization and Worker Participation**, l'auteur présente les résultats généraux de cette enquête auprès de 296 entreprises manufacturières du secteur privé. L'échantillon a été construit de façon à exclure les entreprises de moins de 200 employés; toutefois, plus de la moitié des entreprises ayant contribué avaient moins de 500 employés à leur service.